

Note au réseau

28/11/2016

Parution de la note de service au sujet de la visite sanitaire ovine et caprine

Suite aux différents groupes de travail avec la DGAL, la **note de service relative à la visite sanitaire en petits ruminants est parue le 21 septembre 2016.**

L'objectif affiché de cette visite est de :

- Poursuivre les efforts de sensibilisation des éleveurs sur les enjeux liés à la sous déclaration des avortements en élevage petits ruminants
- Faire connaître et appliquer les mesures de prévention des risques zoonotiques en cas d'avortement

Que faut-il retenir de la mise en place de la campagne 2017-2018 des visites sanitaires :

- Lancement de la campagne au **1^{er} février 2017** (élevages à N°EDE impairs pour 2017)
- Obligatoire pour les élevages de **≥ 25 reproducteurs caprins (lait et/ou viande ≥ 6 mois)**
- Prise en charge par l'**État**
- Réalisée par le **vétérinaire sanitaire** désigné par l'éleveur
- D'une durée **d'une heure tous les deux ans**
- Centrée sur le thème de **l'avortement** pour la campagne 2017-2018

La visite sera réalisée à partir des documents présents en annexes de l'instruction :

- Le **vadémécum vétérinaire** décrivant le déroulé de cette visite sanitaire
- Le **questionnaire de la visite** dont un exemplaire sera remis à l'éleveur en fin de visite
- La **fiche** « Mesures à mettre en place pour prévenir les avortements » remise pendant la visite

Le choix de la thématique sur l'avortement a été fait avant concertation avec la profession ; en effet la FNEC a fait d'autres propositions de thématiques (CAEV par exemple) qui n'ont pas été reprises.

De plus, la FNEC a obtenu l'ajout d'un paragraphe en début de questionnaire afin de préciser les conditions de cette visite sanitaire en termes d'objectifs, mais également vis-à-vis du lien avec un éventuel contrôle DD(CS)PP et de la valorisation statistique par la SNGTV.

Une analyse sera faite aux niveaux national, régional et départemental, sur 6% des élevages à visiter de chaque département choisis par un tirage au sort. Ces analyses feront l'objet d'un retour à l'ensemble des acteurs courant 2019.

La FNEC a œuvré au sein des groupes de travail pour que cette visite soit la plus utile possible à l'éleveur et instaure véritablement un dialogue constructif entre l'éleveur et le vétérinaire. Suite à cette instruction technique, la FNEC reste attentive au bilan prévu courant 2019.

NB : Cette visite est distincte du Bilan Sanitaire de l'Élevage (BSE).

Notes d'information précédentes à ce sujet :

- Réunion de présentation du dispositif au ministère : <http://bit.ly/2gOAwqr>
- La visite sanitaire ovine et caprine devient obligatoire à partir de 2017 : <http://bit.ly/29YSA9P>